



dettes mediatis huissier et sucesion

Par **lacriz**, le **10/02/2010** à **16:59**

Le 10/02/2010 16:56

Bonjour, condamné par le tribunal face a mediatis a payer les dettes de ma mère suite a un refus d'assurance deces je regle 50 euros par mois depuis bientôt 2 ans mais en juillet mediatis et l'huissier me reclame le solde 15000euros que dois je faire ecrire a mediatis pour un rééchelonnement de la dettes par l'huissier ou par le tribunal car bien sur je n'ais pas une telle somme
merci d'avance pour votre aide

Par **enola79**, le **16/06/2010** à **17:23**

Bonjour,

Au terme de l'article 1244 du code de procédure civile, le débiteur ne peut pas imposer à son créancier le paiement échelonné d'une dette même divisible. De fait, médiatis en réclament le solde de la dette est dans son droit.

Cependant il est toujours possible de réclamer un rééchelonnement, mais ils ne seront pas obligés de l'accepter.

Votre seule chance est la possibilité pour le juge au terme de l'article 1244-1 de même code de vous accorder un échelonnement dans la limite de deux années.

Cordialement,